

Garde locale

Garde en support

Garde multi-établissements

1 Renseignements sur l'établissement et l'installation concernant la demande			
<u>Établissement</u>			
<u>Installation</u>		<u>Département, service ou secteur d'activité</u>	
<u>Discipline</u>		<u>Secteur d'activité (Si applicable)</u>	
<u>Directeur des services professionnels</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Poste</u>	<u>Courriel de la personne contact</u>
2 Renseignements sur la demande			
<u>Date de début de la désignation :</u>			
<p>La <u>garde locale</u> correspond à la garde en disponibilité effectuée par un médecin spécialiste qui est assigné de garde dans un établissement hospitalier ou une installation.</p> <p>La <u>garde en support</u> correspond à la garde en disponibilité effectuée par un deuxième médecin spécialiste qui est assigné de garde dans un établissement hospitalier ou une installation pour la même spécialité ou le même secteur d'activité pour lequel une garde locale est déjà en place. S'applique lorsque la garde locale ne suffit pas à combler la demande dans un établissement.</p> <p>La <u>garde multi-établissements</u> correspond à la garde en disponibilité effectuée par un médecin spécialiste qui est assigné de garde dans une installation afin de couvrir, à partir de son installation, la garde en disponibilité d'une ou de plusieurs installations où un supplément de garde locale existe déjà. Cette couverture peut impliquer un déplacement du médecin spécialiste assigné à la garde ou du patient.</p>			
<u>Critères de recevabilité et informations à fournir</u>			
Toutes demandes adressées au comité conjoint doivent être présentées sur le formulaire complétés et comprendre informations suivantes, selon la situation :			
<u>Garde locale</u> ✓ Listes de garde des 3 derniers mois ou depuis la mise en vigueur du système de garde concernant la demande	<u>Garde en support</u> ✓ Listes de garde des 3 derniers mois ou depuis la mise en vigueur du système de garde concernant la demande ✓ Listes de garde, pour la même période, des systèmes de garde locale pour la même discipline ou secteur d'activité	<u>Garde multi-établissements</u> ✓ Listes de garde des 3 derniers mois ou depuis la mise en vigueur du système de garde pour les installations concernées par la garde multi-établissements.	
<u>Prendre note que sans ces documents, la demande vous sera retournée sans traitement</u>			
3 Répartition du plan d'effectifs médicaux (PEM <sup>1</sup> )			
3.1 Existe-t-il des postes au plan d'effectifs pour cette spécialité dans l'installation	Oui	Non	
<u>Commentaires :</u>			
4 Organisation de service du système de garde en disponibilité			
<u>Quelle situation s'applique concernant la garde demandée :</u>			
<input type="radio"/> La garde est prise en charge exclusivement par la spécialité ou le secteur d'activité visé <input type="radio"/> La garde est prise en charge par des médecins spécialistes et des médecins omnipraticiens <input type="radio"/> Pour une demande de garde en support seulement, une garde locale est déjà reconnue pour la même spécialité ou secteur d'activité			

<sup>1</sup>PEM : Plan d'effectifs médicaux

Pour une garde en support, veuillez sélectionner la ou les raison(s) justifiant le besoin d'un système de garde supplémentaire dans la même spécialité ou secteur d'activité pour l'établissement ou l'installation visé(e) :

- Volume d'activités cliniques important
- Augmentation du volume d'activités clinique significatif
- Rehaussement de l'offre de service au sein de l'établissement ou l'installation visé(e)
- Autre(s) (Veuillez compléter la section *Commentaires*)

Commentaires :

#### 5 Garde multi-établissements

##### Installation qui prend en charge

Le médecin spécialiste est de garde à partir de son installation et prend en charge la garde en disponibilité d'autre(s) installation(s) dans le secteur d'activité visé. (Hôpital A)

##### Installation(s) prise(s) en charge

Le médecin spécialiste de garde à partir de son installation et prend en charge la garde en disponibilité d'autre(s) installation(s) dans le secteur d'activité visé. (Hôpital B et/ou C)

##### Installation A

##### Installation B

##### Installation C

Existe-t-il des gardes locales dans chacune des installations visées? Oui Non

Veuillez sélectionner la ou les raison(s) de difficultés de couverture de la garde locale au sein de l'établissement ou l'installation visé(e) :

- Déficit en effectifs médicaux
- Difficulté de recrutement
- Régions éloignées
- Compétence nécessaire pour couvrir le secteur d'activités
- Autre(s) (Veuillez compléter la section *Commentaires*)

Commentaires :

#### 6 Toutes les instances concernées par la demande de garde en disponibilité doivent donner leur accord et signer la demande.

##### Signature du chef de département

Installation :	Date de signature
Nom, Prénom (Caractères d'imprimerie)	Signature
Installation :	Date de signature
Nom, Prénom (Caractères d'imprimerie)	Signature

##### Signature du directeur des services professionnels

Établissement :	Date de signature
Nom, Prénom (Caractères d'imprimerie)	Signature
Établissement :	Date de signature
Nom, Prénom (Caractères d'imprimerie)	Signature

Le directeur des services professionnels **transmet** la demande **avec les listes de garde** aux **deux adresses courriel suivantes** :

<b>MSSS</b> <a href="mailto:msss-applicationspec@msss.gouv.qc.ca">msss-applicationspec@msss.gouv.qc.ca</a> Direction des ententes de rémunération médicale et pharmaceutique	<b>FMSQ</b> <a href="mailto:aff.professionnelles@fmsq.org">aff.professionnelles@fmsq.org</a> Direction des Affaires professionnelles
---	--